

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHE Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annouces... 25 c la ligne Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Tableau 2. Table with columns for destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, etc.), departure/arrival times, and service types (Omnibus mixte, Poste mixte, etc.).

Cahors, le 25 Novembre 1873

ASSEMBLÉE NATIONALE

Versailles, 24 novembre, 3 heures.

M. de Broglie lit un Message du président de la République.

En voici le texte :

- Messieurs, Je tiens à vous exprimer ma vive reconnaissance pour la haute marque de confiance que vous venez de me donner. En me remettant pour sept ans le dépôt du pouvoir exécutif, vous avez voulu assurer au pays la sécurité, gage nécessaire de sa prospérité. Je répondrai, je l'espère, à votre attente. Vous trouverez toujours en moi un ferme soutien de l'ordre et un fidèle défenseur des décisions de l'Assemblée nationale.

Signé : DE MAC-MAHON, duc de Magenta.

L'échec de la tentative monarchique, au moment même où son succès était assuré avec une majorité considérable, est un fait trop capital pour qu'il n'ait pas produit un désarroi énorme et des tiraillements de toute sorte.

M. le comte de Chambord, cela est certain, n'avait aucunement prévu l'effet de sa lettre du 27 octobre à M. Chesnelong. Il est venu en France à la suite de cette lettre, et a passé plusieurs jours dans le département de Seine-et-Oise, soit chez M. de La Rochefoucauld, soit chez M. de Luynes. On prétend même que ce prince n'est pas encore reparti pour Forshdorff, après avoir conféré avec un assez grand nombre d'amis politiques.

D'après nos informations, que nos lecteurs n'ont pas probablement oubliées, quatre députés seulement n'avaient pas voulu se séparer de la politique de la lettre du 27 octobre, dans les réunions provoquées par cet incident si imprévu.

Ce nombre s'est élevé à huit dans le débat relatif à la prorogation des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon. Huit députés légitimistes, en effet, ont imité la conduite d'une partie des députés bonapartistes, soit en s'abstenant, soit en votant contre le Maréchal. Ce chiffre de huit est bien insignifiant en présence de celui de 380, au minimum, qui aurait voté la monarchie constitutionnelle avec le drapeau tricolore.

Dans cette situation, on devait croire que certains journaux légitimistes, qui ont été la principale cause des malentendus de Salzbourg par leurs exigences, leurs prétentions d'un autre âge et leurs insultes contre tous ceux qui n'acceptent pas leur suprématie et leur credo, jugeraient convenable de garder le silence, et n'essaieraient pas de grossir le mal qu'ils ont fait. C'est le contraire qui arrive chaque jour.

On voit ces journaux critiquer la prorogation avec amertume, et prendre à tâche de creuser un abîme, pour y précipiter les dernières espérances des hommes de bon sens qui avaient aboué, par leur sagesse, à de si grands résultats dans

le courant du mois d'octobre. L'indignation est profonde contre une telle conduite.

Le membre de l'Assemblée qui représente le plus directement M. le comte de Chambord, M. de Larochette, président de la réunion des Chevaux-Légers (extrême droite) a cru devoir écrire à l'Union et à l'Univers une lettre dans laquelle il expose les motifs pour lesquels lui et ses amis, à l'exception des huit, ont donné leurs suffrages au projet de prorogation. Ils ne veulent pas abandonner leur foi monarchique; mais M. de Larochette établit en fort bons termes les impérieuses nécessités qui résultent de la force même des choses, pour les esprits politiques traitant humainement les choses humaines.

Il y a dans la lettre de M. de Larochette une phrase bien digne d'attention.

La voici :

« Dans un instant, la Monarchie est devenue impossible dans l'Assemblée, et je juge pas le fait, je le constate. »

Une telle déclaration dans une telle bouche en dit plus que tous les raisonnements et tous les discours.

Plus loin, M. de Larochette, espérant sans doute des concessions, ou plutôt des explications honorables pour tous, s'exprime ainsi :

C'est une très-grande erreur, de la part de nos amis, de croire que nous ne pourrions plus parler du Roi et faire la monarchie pendant sept ans.

Jusqu'aux lois constitutionnelles, la situation ne change pas, et le maréchal gouverne dans les mêmes conditions que par le passé. Nous en avons pour garant les paroles publiques de M. le vice-président du conseil, de M. le garde des sceaux, la loyauté du maréchal et le texte même de la loi.

Nous en avons pour garant les fureurs de la presse radicale, qui juge mieux la situation que nos amis et qui proclame que le vote est le précurseur de la monarchie.

Et puis, au moment des lois constitutionnelles, est-il possible de supposer que la monarchie ou la république ne seront pas posées devant l'Assemblée et devant le pays ?

Que seront ces lois ? Seront-elles républicaines ou seront-elles monarchiques ? Il faudra bien le savoir avant de les voter. On ne fait pas des lois constitutionnelles pour une situation provisoire, et il sera impossible alors de ne pas aborder la grande question d'un gouvernement définitif.

Cela est vrai ; il faudra dans les lois constitutionnelles, trancher la question entre la République et la Monarchie. Trois solutions se présenteront : République, Monarchie, Appel au peuple, demandé par les impérialistes et une fraction du parti républicain. Mais il n'est aucunement invraisemblable de prévoir que la solution monarchique peut prendre diverses formes. Si la monarchie (dans les conditions de la lettre de M. le comte de Chambord) est impossible dans l'Assemblée, suivant la parole de M. de Larochette, n'est-il pas évident qu'une lieutenante générale du Royaume peut être proposée, ou bien que M. le comte de Chambord, pleinement satisfait de la loyauté de son héritier et de la famille Royale, peut se retirer volontairement ?

En nous exprimant ainsi, nous n'apprécions pas, nous racontons. A ce sujet, le bruit a été répandu que l'abdication de M. le comte de Chambord avait été déjà présentée à ce Prince comme un sacrifice digne de lui. Ce bruit est

reconnu faux, et c'est bien à tort qu'il a été mis en circulation par le journal la France. Une si grave éventualité ne pourrait en aucun cas, être empreinte de précipitation. Du reste, n'est-il pas facile de laisser en suspens toutes les solutions fondamentales, en rédigeant les lois constitutionnelles, également applicables à la présidence de sept ans et à la monarchie constitutionnelle ?

Revue des Journaux

Journal de Paris.

Les conservateurs ont remporté une grande victoire. La journée du 19 Novembre est plus importante encore que celle du 24 Mai.

Le 24 Mai le parti conservateur avait pris possession du pouvoir. On a cru que c'était une simple surprise.

On s'est dit, avec quelque apparence de raison : « En France, les moins habiles savent s'emparer du pouvoir, les plus forts et les plus fins ne savent pas s'y maintenir. Tout le monde excelle à détruire, tout le monde échoue à reconstruire. »

On a donc voulu déloger le parti conservateur de la citadelle où il s'était installé.

J'y suis, j'y reste, a répondu le parti conservateur, d'après un mot du maréchal de Mac-Mahon, heureusement appliqué par M. le marquis de Castellane à la situation présente.

On voulait une revanche du 24 Mai : on l'attendait, on l'annonçait par avance, on croyait la tenir.

On a eu un second 24 Mai, plus significatif et plus décisif que le premier.

Ce qui s'est passé n'est pas seulement un événement français : c'est un événement européen.

En dépit de nos malheurs, nous avons conservé, nous conservons au milieu des autres nations une place qui fait que les victoires ou les défaites du parti conservateur en France sont des victoires ou des défaites pour le parti conservateur en Europe.

C'est ce qu'avaient compris les hommes d'Etat qui ont dirigé le grand mouvement conservateur de 1831. C'est ce qu'avait compris surtout l'illustre Casimir Périer.

Lorsque les représentants des puissances étrangères venaient le chicaner sur sa politique : « Au lieu de nous attaquer, leur disait-il, vous devriez nous remercier; car ce n'est pas seulement pour nous que nous luttons. »

M. le duc de Broglie pourrait aujourd'hui, avec une légitime fierté, tenir le même langage aux membres du corps diplomatique.

La situation présente est celle de 1831, aggravée encore par le temps qui s'est écoulé depuis lors et par les progrès de l'esprit révolutionnaire.

Aux mêmes maux il faut les mêmes remèdes.

L'Assemblée nationale l'a compris : la France et l'Europe ne tarderont pas à le comprendre,

si elles ne le comprennent déjà.

Nous avons eu avec nous les conservateurs de tous les partis, ceux qui sont conservateurs avant d'être hommes de parti.

Nous avons eu contre nous les radicaux de tous les partis : je veux dire ceux qui sont hommes de parti avant tout.

La question ne s'est donc pas posée entre deux partis : elle s'est posée entre les conservateurs de tous les partis et les radicaux de tous les partis.

Par conséquent, la majorité qui s'est manifestée n'est ni une majorité légitimiste, ni une majorité orléaniste, ni une majorité bonapartiste, ni une majorité républicaine.

C'est une majorité conservatrice, c'est-à-dire une majorité aux yeux de laquelle la politique conservatrice, les idées conservatrices, les intérêts conservateurs, passent avant la politique radicale ou républicaine. C'est ce qui fait son union : voilà ce qui fera sa force.

Sur le terrain où elle s'est placée, il n'existe entre les divers groupes qui la composent aucune division, et par conséquent aucune cause de faiblesse.

Français.

Il est inutile de dire que la droite, le centre droit et les conservateurs indépendants ont voté avec le gouvernement. On ne signale dans ces rangs qu'une défection, celle de M. Raoul Duval, qui s'est abstenu. Il n'a pu entraîner personne avec lui.

A l'extrême droite, on ne signale que les défections de MM. d'Aboville, de Belcastel, Dezanneau, de Franclieu, Cornulier-Lucinière, du Temple et de Tréville, qui se sont abstenus. M. Dahirel, qui tient à se distinguer, a même été plus loin ; il a voté avec MM. Thiers et Gambetta contre la prorogation. M. du Temple doit être jaloux.

L'intérêt le plus vif du scrutin, c'était de savoir ce que feraient les bonapartistes et les républicains conservateurs.

Le groupe des républicains conservateurs (réunion Casimir Périer) a donné un curieux spectacle. 37 membres de cette réunion se sont séparés de leur chef pour se rallier aux conservateurs.

Quant aux bonapartistes, jusqu'au dernier moment ils ont persévéré. Le gros du parti, et tous les chefs, n'ont pas voté avec la majorité, mais se sont abstenus.

Moniteur universel.

La coalition innommée de M. Thiers et du radicalisme, cette coalition qui ne craignait pas de mettre en péril l'existence sociale du pays et s'acharnait à l'éterniser dans l'impuissance, a reçu son châtimeur. Elle est dissoute, elle succombe sous l'étreinte du bon sens et du patriotisme, et elle ne peut plus reparaître que sous sa forme naturelle, l'insurrection et la Commune. C'était là le dénouement que souhaitaient avec ardeur les honnêtes gens ; ils l'attendaient, de jour en jour, presque d'heure en heure, depuis deux semaines, et il sera accueilli dans le pays tout entier avec un immense soupir de soulagement.

Les coalisés de la gauche peuvent se rendre cette justice qu'ils n'ont rien négligé pour l'entraver, le suspendre, le faire échouer. Les plus odieuses manœuvres, les plus basses calomnies, ont usurpé, du premier jusqu'au dernier jour, dans cette mêlée décisive, la place des principes. Mais, grâce à Dieu ! rien n'y a fait. Les conservateurs ont su rester unis, et dans une Chambre où l'esprit sophistique d'un homme avait réussi à fausser tant de convictions sincères, à jeter hors de leur voie tant d'esprits modérés, l'honnêteté, la rectitude, ont repris leurs droits légitimes, et brisés les ressorts d'une politique qui pouvait être conçue avec habileté mais qui n'était que malfaisante.

Presse.

La date du 19 novembre comptera parmi les plus rassurantes de notre histoire.

L'assaut donné au maréchal Mac-Mahon par toutes les gauches coalisées a été repoussé.

*J'y suis et j'y resterai*, telle est désormais la devise glorieuse de celui à qui les représentants du pays ont confié de rechef la garde de la citadelle de l'ordre et du droit.

*J'y suis et j'y resterai* pour raffermir le courage de la France conservatrice, pour déconcerter l'audace de la révolution.

C'est là, en effet, le double caractère du grand vote qui a classé d'une façon définitive :

A droite, les conservateurs sans acception d'origine, sans arrière-pensée, sans haine et sans rancune, n'ayant d'autre inspiration que leur patriotisme ;

A gauche les révolutionnaires, leurs complices et leurs dupes, c'est-à-dire les violets, les habiles et les naïfs.

Ce double caractère, qui donne la signification réelle de la victoire, ne devra jamais être perdu de vue par les vainqueurs.

Paris-Journal.

La victoire porte déjà ses fruits. On nous dit que les magasins, vides depuis six semaines, ont revu immédiatement des acheteurs. Les fonds publics sont en hausse sensible. La confiance renaît avec l'espoir. Les légionnaires qu'ils allaient arriver, et ceux qui attendaient, à côté de leurs malles bouclées, un vote défavorable à la prorogation pour sauter en chemin de fer, renouvellent un an bail avec ce Paris qu'ils aiment et qu'ils allaient fuir à contre-cœur. C'est dans toute la France, et aussi dans les pays étrangers comme à Paris, un effet électrique.

Depuis le jour où l'Assemblée s'imposa la douleur de signer une paix nécessaire avec l'Allemagne victorieuse, elle n'a jamais mieux mérité du pays qu'en sacrifiant à son besoin de repos et de travail les préférences monarchiques de toutes les couleurs qui divisent la majorité conservatrice.

Journal de Paris.

Les nouvelles des Etats-Unis au sujet de Cuba sont graves. Un navire, le *Virginus*, a été pris par un croiseur espagnol, le *Tornado*. Il était notoire que le vaisseau saisi était un corsaire au service des révoltés de Cuba. Les prisonniers passèrent devant une cour martiale. Une première fois six prisonniers, et parmi un général et le second fils de M. Céspedes, chef de l'insurrection cubaine, ont été fusillés. Une seconde fois, le capitaine du bâtiment et trente-six prisonniers ont été passés par les armes. Une troisième fois douze prisonniers ont été fusillés. Le cabinet de Madrid avait envoyé l'ordre de surseoir à l'exécution ; mais le câble qui réunit l'île de Cuba au continent s'est trouvé rompu.

Le gouvernement américain a d'abord protesté contre l'illégalité de la capture. Puis, à la nouvelle de ces exécutions si rapprochées, l'opinion publique aux Etats-Unis s'est émue.

M. Fish, le secrétaire des affaires étrangères, a fait déclarer à Madrid qu'il considérait les actes commis à Santiago de Cuba comme un outrage à la civilisation et une insulte pour le gouvernement américain. M. Castelar a répondu qu'il avait conscience de la responsabilité incombant à l'Espagne, et qu'il ferait toutes les réparations exigées. La colère de M. Fish n'a point été désarmée. Une flotte de dix-huit bâtiments, dont cinq navires cuirassés, est partie pour les eaux de Cuba. L'affaire en est là.

Certes, rien ne peut protéger un acte de cruauté, comme l'exécution de plus de cinquante individus, sans que le gouvernement

cubain ait pris l'avis de la Métropole. Mais ce n'est pas à ce point de vue que cette question doit être examinée. Il s'agit de savoir si la capture du *Virginus* a été faite régulièrement. Si la prise est légitime, les Etats-Unis n'ont point à protester. Le *Virginus* n'était qu'un *Alabama* au service des insurgés cubains.

Les Espagnols ont été sans doute impitoyables pour les prisonniers ; mais ils n'ont pas dépassé les limites de leur droit en s'emparant du corsaire ennemi. Le général Ryan et ses compagnons américains ont été punis après qu'on les eût surpris en flagrant délit de violation des lois de la neutralité. Si la prise est illégale, l'Espagne devra faire une réparation, non-seulement aux Etats-Unis, mais à toute puissance dont les nationaux auront été jugés et exécutés contrairement aux droits des gens. En tous cas, rien ne justifierait l'intervention des Etats-Unis, puisque le cabinet de Madrid se montre disposé à leur donner satisfaction pour tout grief légitime. Et pourtant l'occasion est si propice, et l'Espagne est si faible, que les Etats-Unis céderont peut-être à la tentation de prendre Cuba — alors même qu'ils ont reconnu la république espagnole.

Français.

L'Événement se plaint vivement de la suspension du maire et de l'adjoint de Boulogne et annonce avec fracas une interpellation dont cette mesure ferait l'objet.

« Ces messieurs, ajoute notre confrère, s'étaient rendus auprès de M. Thiers avec une députation de leurs concitoyens, pour lui exprimer leurs sentiments de sympathie et de reconnaissance en même temps que leur profond attachement à la République, leur répulsion pour toute restauration monarchique et pour toute dictature. Le gouvernement de l'ordre moral n'a pu supporter une manifestation aussi révolutionnaire. »

L'Événement se trompe ; il n'est nullement dans les intentions du gouvernement d'empêcher qui que ce soit d'exprimer ses sentiments, mais il ne peut tolérer que les municipalités prennent part à des manifestations politiques, envoient des députations chargées de remettre des pétitions, et dirigent ces mouvements et leur donnent en quelque sorte un cachet officiel.

La députation à la tête de laquelle était le maire de Boulogne alla trouver M. Thiers, et lui remit l'adresse des Boulonnais ; puis, après un court entretien, se rendit auprès de M. Grévy, qu'elle félicita de son dernier discours et de son attitude à la Chambre pendant le débat sur la proposition Changarnier.

De semblables démarches sont-elles tolérables de la part de maires nommés par le gouvernement et qui sont ses représentants ? Peut-on admettre d'ailleurs qu'une adresse signée par 1,500 personnes seulement donne le droit à ceux qui la remettent de parler au nom des habitants de Boulogne ?

Nous savons, du reste, que le succès de ces messieurs auprès de la population dont ils se disaient les interprètes n'a pas été, à beaucoup près, aussi grand qu'ils l'espéraient.

Journal des Débats.

Le discours prononcé par Victor-Emmanuel à l'ouverture du Parlement italien contient quelques passages qui méritent de fixer l'attention. Le roi déclare que son gouvernement tiendra fermement la main à l'observation des lois, au respect des institutions existantes. Ce n'est pas sans une secrète fierté qu'il parle de ce royaume si rapidement agrandi sous son règne, et qui a su fonder une Constitution libérale sur la base d'une monarchie « associée pendant des siècles aux couleurs comme aux gloires nationales. » On ne peut pas faire une allusion plus flagrante à la querelle du drapeau blanc et du drapeau tricolore. Peut-être ce trait pouvait-il être omis sans rien ôter de leur valeur aux compliments que le discours royal adresse à la nation. Le récent voyage de Victor-Emmanuel à Vienne et à Berlin devait naturellement trouver place dans ce discours. Les termes dans lesquels il en est fait mention ne sortent pas des lieux communs qu'on a pu lire et relire, à satiété dans les journaux d'Allemagne et d'Italie à l'époque où il s'est effectué. Mais, tout en constatant l'utilité de l'alliance prussienne, le roi déclare que l'Italie ne doit compter que sur ses propres forces ; il arrive ainsi à cette conclusion très positive, qu'il faut compléter l'organisation de l'armée et de la marine, ce qui ouvre à la nation la perspective de nouveaux

sacrifices.

La Saxe, comme la Bavière, comme le Wurtemberg, comme tous les royaumes que la lourde main du conquérant a englobés, malgré eux, dans l'unité prussienne, a gardé des tendances très particularistes. Le nouveau roi a hérité à ce sujet des sentiments de son père, qui vient de mourir.

A l'occasion de son avènement, il a adressé à l'armée saxonne un ordre du jour dans lequel il désigne le roi défunt comme « chef de l'armée saxonne », ce qui paraît fort régulier. Mais on ne l'entend point ainsi à Berlin. La *Gazette de Voss*, de Berlin, a reçu à ce sujet une dépêche de Dresde qui dit que le ministre prussien, auprès de la cour de Saxe, a reçu l'ordre d'interpeller le gouvernement saxon sur cet ordre du jour, parce que, selon le cabinet de Berlin, le seul chef de l'armée serait le roi de Prusse.

Cette prétention est rude à subir ; mais elle est fondée sur la logique du plus fort. Tous les royaumes secondaires l'ont subie pendant la guerre, car leurs armées nous ont envahies, nous ont combattus, et ont marché sans cesse sous les ordres du roi Guillaume et de M. de Moltke. La victoire qu'ils ont remportée sur nous a tourné contre eux. Nous avons été vaincus, mais ils ont été absorbés. Leur sort ne vaut pas le nôtre. Si tous les Etats allemands s'étaient armés au nom de cette vérité au début de la guerre, ils seraient libres, et nous n'aurions pas été vaincus.

Informations

On lit dans le *Salut Public* de Lyon.

« Nous avons annoncé d'après un de nos confrères et sous réserves, les renseignements que nous avions recueillis nous mêmes étant contradictoires, que d'importantes arrestations se rattachant à la découverte d'un complot contre la sûreté de l'Etat venaient d'être opérées à Lyon. Cette nouvelle n'était malheureusement que trop vraie, et nos conseils de guerre vont avoir encore à juger un grand drame politique. Le parquet a été mis sur la trace d'un vaste complot, dont le centre était à Lyon, et qui se rattachait, croit-on, aux troubles récents d'Autun et du Creuzot. L'autorité militaire a immédiatement évoqué l'affaire, en vertu des pouvoirs que lui ont conférés l'état de siège et c'est par ses soins que les arrestations ont été opérées. »

M. le général Loysel a rédigé un projet de loi qui complète la proposition de M. Philippoteaux.

Le premier article de ce projet porte qu'à l'avenir les officiers en activité de service ne pourront plus poser leurs candidatures.

L'art. 2 est ainsi conçu :

« Les militaires des armées de terre et de mer faisant actuellement partie de l'Assemblée devront, dans un délai de huit jours, renoncer à leur mandat, et, sinon, seront considérés comme démissionnaires de leur grade, et admis d'office à la retraite. »

PROCÈS BAZAINE

Audience du 18 novembre.

Le maréchal Le Bœuf est introduit ; il est d'avis qu'en montrant aux soldats un objectif sérieux, en leur faisant entrevoir une sortie définitive, on aurait remonté le moral des troupes.

Le général Ladmirault rend compte des opérations du 4<sup>e</sup> corps : le 7 octobre, il a appuyé la gauche du maréchal Canrobert, il parle aussi des réunions provoquées par le maréchal Bazaine. Il ne croit pas qu'on ait jamais voulu faire de sortie générale ; il pense qu'on n'a projeté que des attaques d'avant-postes.

Le général Bourbaki s'avance à la barre ; il raconte les combats et les réunions d'officiers entre le 19 août et le 25 septembre.

Voici la fin de sa déposition :

A Tournai, je dis au gouvernement que la lutte était une folie et qu'il fallait traiter : on ne m'écouta pas.

Le maréchal n'a jamais dit le fond de sa pensée ; il croit qu'il n'a jamais eu l'intention de sortir de Metz. C'est une appréciation personnelle. Il est même persuadé que le 16 août il était facile de gagner la ligne de la Meuse.

Incident Régnier. Celui-ci n'ayant pu répondre à l'appel de son nom, et M. le capitaine de gendarmerie Mazières ayant déclaré que le témoin n'avait point comparu, M. le général Pourcet, commissaire du gouvernement, a pris des conclusions contre M. Régnier, attendu qu'il a fait défaut sans produire aucune lettre justificative, et a requis contre le défaillant l'application des mesures de rigueur en pareil cas.

Régnier est considéré comme un simple agent de M. de Bismarck, dépêché au maréchal Bazaine pour l'engager à conclure un arrangement inévitable et renseigner le quartier allemand sur la situation des troupes investies.

Est ensuite appelé le général Coffinières ; interrogé sur les communications qui, à sa connaissance, ont pu être établies avec l'extérieur, il répond d'une manière assez évasive ; il n'y attachait, dit-il, aucune importance.

Audience du 21 novembre.

Une autre audience digne d'intérêt a été celle de ce jour.

M. Jules Favre raconte avec une émotion mal contenue son entrevue à Ferrières avec M. de Bismarck. « Etes-vous sûr de Bazaine ? » dit tout à coup le chancelier. M. Jules Favre répondit avec indignation à ces paroles.

« Eh bien, vous avez tort, reprit le ministre prussien ; j'ai des raisons de croire que M. Bazaine ne vous appartient pas. »

A ces mots, prononcés d'une voix forte par le témoin, une rumeur s'éleva comme un souflement dans la salle ; un silence glacial succéda à cette émotion.

Plus tard, en mars 1871, M. Jules Favre eut l'occasion de parler de Régnier à M. de Bismarck, et lui dit : « Cet homme fut votre agent, votre émissaire pour la reddition de Metz ; » et M. de Bismarck s'en défendit comme un homme qui combat faiblement les raisons de son interlocuteur. — M. le maréchal Bazaine qui, pendant toute cette déposition n'a cessé d'envelopper M. Jules Favre d'un regard de haine mêlé de mépris, ne peut se contenir et s'écrie : — « Je n'ai jamais séparé mon intérêt de celui de la France, c'est la France que je servais. »

La lumière est faite sur le sieur Régnier ; la justice va suivre son cours. M. le général Pourcet, commissaire du gouvernement, se lève et demande d'abord qu'il soit appliqué au témoin Régnier, absent sans excuse, une amende de cent francs. Cette peine est immédiatement prononcée par M. le président. Le conseil entend la sentence debout et couvert. Cette formalité militaire fait une grande impression sur l'auditoire.

M. le commissaire du gouvernement demande ensuite qu'on lui donne acte des réserves qu'il prend contre le sieur Régnier, suffisamment convaincu d'avoir entretenu des relations avec l'ennemi et d'avoir pénétré dans un camp français pour en rapporter des renseignements.

On a entendu également M. Gambetta, qui n'a rien précisé dans sa déposition. On ne saurait en détacher un trait saillant, une preuve irrésistible. M. Jules Favre a certainement chargé le maréchal beaucoup plus lourdement que M. Gambetta. Les rapports envoyés par les agents de France à l'étranger ont surtout déterminé M. Gambetta à lancer contre le maréchal la proclamation que tout le monde connaît. Quant à Bourbaki, lorsque le témoin l'a vu à Tours, il lui a paru découragé, mais bientôt il a repris ce « diable au corps » qui le caractérise et il a prêté son concours à la défense. Mais jamais Bourbaki ne l'a entretenu de la nécessité d'un armistice.

A ces mots, M. Lachaud se lève et, d'une voix stridente, il déclare que le témoin se méprend sur les paroles du général. Le défenseur du maréchal s'anime et s'écrie : « Bientôt, je ne ferai plus d'insinuation ; ma parole sera claire, car j'ai le droit de discuter non-seulement le témoignage, mais le témoin. »

M. le duc d'Aumale est obligé d'intervenir pour mettre fin à ces aigres paroles. Il invite M. Gambetta à se retirer et lève la séance au milieu de l'agitation de l'auditoire.

(A suivre.)

Chronique locale

et méridionale.

Avis à nos abonnés.

L'extension que prend le Journal du Lot, exige, pour que la régularité du service soit assurée, que les abonnements soient soldés d'avance. — Il en est ainsi, du reste, pour tous les journaux.

Nous engageons donc fortement les

bonnés en retard, à liquider au plus tôt leur situation. Quant aux nouveaux souscripteurs, nous les prions de joindre toujours un bon de poste à leur demande d'abonnement.

Nos souscripteurs prendront d'autant plus cet avis en considération, qu'ils voient les sacrifices énormes que nous nous imposons journallement, pour les tenir au courant des Nouvelles, quarante-huit heures avant les journaux de Paris.

L'instruction et les programmes pour l'admission à l'Ecole spéciale militaire, en 1874, sont déposés à la Préfecture (1<sup>re</sup> division) et dans les bureaux des Sous-Préfectures, où des listes seront ouvertes pour l'inscription des candidats qui terminent leurs études dans le département.

Ces listes seront closes le 1<sup>er</sup> mai prochain, terme de rigueur.

Par arrêté du 22 novembre courant, M. Bourgeois, surnuméraire de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre à Beauvais, a été nommé receveur à Salviac, en remplacement de M. Lutaud, appelé au bureau de Marguerittes (Gard).

Le bureau de la statistique générale au ministère de l'Agriculture et du Commerce, vient de publier un tableau assez curieux. Il en résulte qu'un habitant consommé en moyenne, en France, 208 grammes de tabac à priser et 615 grammes de tabac à fumer, ce qui fait pour les deux espèces 823 grammes de tabac par tête.

Il y a quelques jours, nous publions un arrêté du préfet du Gers, qui suspendait pour deux mois le maire de Seissan pour avoir présidé officiellement, accompagné de son garde champêtre, un enterrement civil.

Aujourd'hui nous trouvons dans les journaux d'Auch un autre arrêté qui dissout une société de secours mutuels de cette même commune de Seissan, patrie de M. Batbie.

En voici le texte :  
« Nous, préfet du département du Gers, considérant qu'il est de notoriété publique que la société de secours mutuels approuvée la Bienfaitante, établie à Seissan, s'est écartée manifestement du but de son institution en s'occupant de politique; qu'il résulte notamment du registre de ses délibérations que, « pour obéir aux ordres d'un Comité politique d'Auch », elle a prononcé l'exclusion de l'un de ses membres.  
Arrêtons, etc.

**Théâtre de Cahors.**

Les débuts de la troupe de M. Broqua sur notre scène ont été un véritable succès. Les deux pièces, *Dalila*, et les *Premières armes de Richelieu*, très convenablement interprétées, ont mis en évidence quelques artistes de mérite auxquels on n'a marchandé, ni les applaudissements, ni les rappels.

MM. Hamilton, Raimbaut, Bosselet; MM<sup>mes</sup> Hamilton, Belval et M<sup>lle</sup> Lefèvre ont rappelé les beaux jours de notre scène, et réchauffé les moins enthousiastes.

S'il est encore possible, en ce temps d'indifférence et de marasme intellectuel, de ramener la foule au Théâtre, nuls mieux que les pensionnaires de M. Broqua, ne peuvent y réussir.

Seconde représentation ce soir. Espérons que la Société cadurcienne s'y donnera rendez-vous.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 15 au 22 novembre 1873.

**Naissances.**

Poujet (Jean-Emmanuel), naturel, à St-Georges. — Tulet (Louise), à Larosière. — Périé (Paul), rue Nationale. — Lepetit (Gabriel), rue Bousquet. — David (Louis-Bernard-Frédéric), aux Junies. — Cubaynes (Emilie), rue Leslieu. — Massip (Jean), aux Badernes.

**Mariages.**

Astruc (Jean-Louis) et Bergon (Jeanne-Adélaïde). — Gagnayre (Antoine-Michel-Gosbert) et Lagarrigue (Justine).

**CALENDRIER DU LOT. — Novembre.**

JOURS	FÊTES	FOIRES.
23 Diman.	s Clément.	
24 Lundi.	s J. de la C.	Catus, Concots, Anglars.
25 Mardi.	se Catherine.	Bélave, Goujonnac, Luzech, Moutcabrier, Vaillac, Larnagol, Cardaillac, Rocamadour, Bretenoux, Montfaucon.
26 Mercr.	s Didier.	
27 Jeudi.	s Léonard.	Cazals, Puybrun.
28 Vend.	s Sidace.	St-Cernin, St-Martin-de-Vers.
29 Samedi	s Saturnin.	Belfort, Floirat.

P. L. .... le 4, à 3 h. 57 du soir.  
 D. Q. .... le 12, à 0 h. 57 du matin.  
 N. L. .... le 20, à 3 h. 46 du matin.  
 P. Q. .... le 27, à 8 h. 22 du matin.  
 Périgée, le 2. — Apogée, le 29.

**Variétés**

**LOU ROC DE SAOUTO MERIC**

(Légende quercynoise)

par M. LÉON VALÉRY

**CHAPITRE 1<sup>er</sup>**

GUILHAUME D'ARPAJON, ÉVÊQUE DE CAHORS

Ce n'était pas une sinécure que le Siège épiscopal de Cahors, au moyen-âge.

Celui qui l'occupait, presque toujours choisi dans le sein des familles les plus considérables de la contrée, n'avait pas seulement à veiller aux intérêts de son église et au salut des âmes. Cumulant dans sa personne le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, c'était à lui, comme comte et baron de Cahors, qu'incombait le périlleux devoir de protéger son diocèse contre les empiètements de toute autorité rivale.

Un différend s'élevait-il entre les seigneurs du Quercy, à lui d'intervenir dans la querelle, tantôt en qualité de suzerain, tantôt comme un simple médiateur, désigné, pour ces œuvres de conciliation, par son caractère sacré.

Quant à l'administration de la métropole diocésaine, les difficultés étaient de plus d'un genre, à une époque de transformation où les pouvoirs mal définis se prêtaient à tant de complications. C'est que, si l'évêque avait des droits, les consuls avaient les leurs, dont ils étaient d'autant plus jaloux, que leur popularité tenait surtout à l'ardeur qu'ils déployaient à les défendre. On n'était pas toujours d'accord sur les redevances et les péages revendiqués de part et d'autre. De là, des conflits où celui qu'on appelait *Monsieur de Cahors* aurait pu laisser aisément une partie de ses privilèges.

Mais ce n'était pas Guillaume d'Arpajon, que nous rencontrons sur le Siège épiscopal de la capitale du Quercy, à l'époque où commence ce récit, qu'on eut trouvé disposé à rien sacrifier de ses prérogatives.

Il avait, d'ailleurs, tout ce qui donne l'autorité : sagesse, savoir et résolution.

Soit que la nature l'eût fait ainsi, ou qu'à force d'étude il se fût façonné lui-même pour le double rôle que lui imposaient sa qualité d'évêque et son titre de chef militaire de son diocèse, il y avait en lui deux individualités tellement distinctes, qu'elles n'avaient d'autre point de contact qu'une inébranlable fermeté, dans tout ce que le devoir exigeait de lui.

Le cœur qui battait sous ses vêtements pontificaux ne semblait plus le même que celui qui bondissait sous sa cuirasse; la main où brillait la crosse paraissait tout autre que celle qui portait l'épée. Sa voix avait des intonations qui variaient, suivant qu'il parlait comme prêtre ou comme guerrier, et le sourire de l'un n'avait rien de commun avec le sourire de l'autre.

Dans ses visites aux Cordeliers, aux Carmes, aux Augustins ou aux Chartreux, c'est de sa parole la plus onctueuse qu'il faisait appel à l'esprit de charité, pour calmer les rivalités, dont ces corporations religieuses n'étaient pas exemptes. Mais quand le baron de Cahors se dressait sous le pasteur des âmes et qu'il quittait la mitre pour le casque, ce n'était plus le même homme qu'on croyait voir ou entendre.

C'est sous ce dernier aspect que nous le trouvons, dans cette histoire, le 2 mai 1428 : adossé à la cheminée de la grande salle de son palais, le sourcil froncé, l'œil étincelant, la main crispée, et ayant devant lui, dans la contenance d'un criminel, Martin de Barambour, recteur de l'Université de Cahors.

« Crosse et mitre ! » disait-il, en frappant du pied, « est-ce pour que vous les gouverniez de la sorte, que sa Sainteté Jean XXII a doté sa ville natale de vos doctes facultés ? Est-ce aussi pour hanter les tavernes et rôsser le guêt, que vos mauvais garnements d'écoliers... »

Martin de Barambour risqua un geste qui sem-

blait protester timidement contre cette accusation.

« Tête et bras ! » poursuivit l'évêque, « direz-vous que non ?... Mais qu'allait-il donc faire hors des murs, ce jeune Bernard de Cels, que les anglais ont surpris, hier, dans une de leurs sorties, et conduit au château de Mercuès, qui leur sert de repaire !... Est-ce pour dissenter sur la préséance ou le péché originel, qu'il courait les champs, avec ses camarades, faits également prisonniers par nos ennemis ?... Ah ! vous croyez, triple sot que vous êtes, que c'est pour qu'on le livrât aux anglais, que je l'avais fait diacre à la dernière ordination ?... Et, justement, le meilleur élève de théologie de la faculté, celui à qui la Ville venait de décerner le vase d'argent et les confitures, qu'elle donne pour récompense au plus habile argumentateur, dans les disputes publiques de l'Université (1) !... »

Martin de Barambour déclina, en balbutiant, toute responsabilité dans la mésaventure de l'étudiant en théologie et de ses amis, essayant de rejeter le tort sur les consuls, qui devaient mieux veiller à la garde de la ville.

« Eh bien donc, qu'ils viennent ! » s'écria Monsieur d'Arpajon, en serrant les poings. « C'est l'heure de leur réunion, et l'hôtel-de-ville est à deux pas : allez ! »

La salle où les consuls tenaient leurs séances, située, en effet, en face du palais épiscopal, se trouvait au-dessus de la *bladerie*, aux abords de la cathédrale et attenant à la *rue majeure* (*carrero major*), comme l'appellent les documents de l'époque.

Martin de Barambour ne crut pas déroger à sa dignité de docteur en droit canon, en remplissant le message qui venait de lui être confié : il partit, sans se le faire redire et revint, un instant après, suivi des magistrats de la cité.

Ceux-ci étaient, d'après une charte du temps, Antoine Johan, Guillaume la Tuile, Guillaume de la Croix, François Labarthe, Raymond Lafage, Jean Vidal, Raymond Dabru, Guy de Gojars, Guillaume de Lentillac, Jean Rossel, Jean del Sirech et Jean de Combelou : tous les dix réputés gens de bien et fervents catholiques, mais plus semblables, en ce moment, à des malfaiteurs devant la potence.

C'est qu'il n'était pas difficile de comprendre que Monsieur de Cahors était dans un de ces moments d'humeur où nul ne l'abordait sans hésitation.

« Approchez, dit Guillaume d'Arpajon, avec une affectation de calme où personne ne se trompa.

Les consuls s'avancèrent. Le comte de Cahors s'assit, comme pour leur faire comprendre, en les laissant debout, toute la distance qui les séparait de lui.

« Pardon, » dit-il, après une pause, « d'avoir troublé votre délibération... La séance devait être grave, sans doute, à en juger par les soins que vous apportez à la défense de la ville. »

Les consuls s'inclinèrent. « Et oui, » reprit l'évêque, ne parvenant plus à se contenir, « demandez plutôt au sieur recteur de l'Université, que voilà ! »

Martin de Barambour, ainsi interpellé, torturait entre ses doigts sa chape, par contenance, et ne dit mot.

« Mais parlez donc ! » poursuivit Monsieur de Cahors, en se levant comme par ressort, « parlez donc, et dites-leur ce que font les anglais de vos théologiens et de mes diacres !... Ah ! vous me les laissez prendre aux portes de la ville, et vous délibérez, Messieurs !... Eh bien, moi, Guillaume d'Arpajon, évêque, comte et baron de Cahors, je n'hésite pas et c'est la vengeance qu'il me faut !... »

Libre à vous d'oublier que naguère les consuls de Cahors repoussaient les anglais devant Duravel : je me souviens, moi, que mes devanciers, Bertrand de Cardaillac et Begon de Castelnaud de Bretenoux, ont affranchi Cahors de cette vermine, et ce n'est pas moi qui le leur rendrai, entendez-vous, sieur de Lentillac ? »

Guillaume de Lentillac, qui n'avait jamais soutenu, sur aucun point de droit ou de théologie, cette terrible épreuve universitaire de trois jours, qu'on appelait la *triduana*, et d'où le jeune théologien Bernard de Cels, dont il a été parlé, était sorti honoré des confitures classiques de la cité, Guillaume de Lentillac, dis-je, ne répondit pas.

Il se borna à lancer, du coin de l'œil, à Jean Rossel un regard suppliant qui voulait dire : « Vous, parlez !... »

Mais Jean Rossel fit le même signe à Guillaume la Tuile, qui le transmit à Jean de Combelou, et ainsi de suite de l'un à l'autre jusqu'au dernier, si bien que tout le monde se tut.

Quelque écrasés pourtant qu'ils parussent sous la colère de Guillaume d'Arpajon, les consuls ni le recteur Martin de Barambour n'avaient rien à se reprocher dans la capture des onze prisonniers en question, et voici ce qui en était de cette malheureuse aventure.

LÉON VALÉRY.

(A continuer.)

(1) Historique.

M. Léon Say et de plusieurs de ses collègues sur la non-convocation des collèges électoraux dans les départements où il y a des sièges vacants.

Avant la discussion, M. de Broglie paraît à la tribune et lit un Message du maréchal Mac-Mahon. (Voir en tête du Journal.)

Ce Message est accueilli par des applaudissements.

M. Léon Say trouve que le jour est opportun. Le pays ne sera pas agité par une crise ministérielle, puisque le ministère doit être reconstitué. En retardant les élections, le cabinet démissionnaire a donné la preuve des tendances de sa politique générale. Sans doute, la loi n'a pas été violée, mais il y avait un devoir à remplir, c'était de convoquer les électeurs avant l'expiration du délai légal. M. Léon Say s'écrie, au milieu des protestations et des rires de pitié, que le cabinet a commencé par la corruption de la presse et finit par la fraude des scrutins.

M. Beulé, ministre de l'intérieur, remercie M. Léon Say de lui avoir fourni l'occasion d'établir la vérité de la responsabilité ministérielle. Il revendique la conséquence de la conduite tenue en matière d'élections. Il rappelle cruellement à M. Léon Say les nominations scandaleuses faites par ce dernier au moment où il quittait les affaires. Cette allusion à la nomination d'un petit secrétaire aux fonctions de receveur général, et d'un autre aux fonctions de receveur particulier, soulève une très vive approbation dans la majorité.

Le gouvernement, dit le ministre, ne s'est pas conformé de point en point aux précédents de M. Thiers. Il a mieux fait; car il a suivi une ligne conforme, tandis que M. Thiers, convoquant les électeurs suivant sa fantaisie, il ne réunissait pas avant six mois les électeurs de la Corse, parce qu'il craignait un candidat hostile; mais deux jours après la mort de M. St-Marc-Girardin, même avant les funérailles, les électeurs de la Haute-Vienne étaient convoqués parce qu'on espérait une nomination favorable pour le gouvernement.

M. Beulé obtient un immense succès, et une fois revenu à son banc, il reçoit de nombreuses félicitations.

M. Casimir Périer, mis en cause par M. Beulé, tâche de se défendre.

M. Bethmont répond à M. Beulé, mais il semble que son discours était fait avant d'entendre le ministre; car M. Beulé lui fait remarquer qu'il interprète mal ses déclarations. L'orateur s'éloigne de la question électorale pour attaquer M. le duc de Broglie, à l'occasion de sa politique dans la tentative monarchique.

M. de Broglie relève la provocation de M. Bethmont. Il déclare qu'il lui a été impossible de comprendre ce discours. Le gouvernement n'a pas été mêlé à la question monarchique; il est singulier que M. Bethmont, dans son interpellation multicolore, ait demandé qu'elle serait la politique du ministère nouveau... qui n'existe pas encore. Dans le cabinet qui se retire, chaque ministre a conservé dans son cœur ses opinions et ses préférences; mais le lien commun du cabinet a été la défense sociale.

Ce discours est un nouveau et très beau triomphe oratoire. M. de Broglie expose avec une merveilleuse clarté que, lorsqu'il a prononcé un discours à Evreux, il était tenu de dénoncer comme des calomnieux les hommes qui pouvaient et voulaient agiter la France, en essayant de faire croire aux populations rurales que les droits féodaux seraient rétablis. Dans cette circonstance, le ministre a simplement fait son devoir de protecteur de la paix publique.

On vote à 5 heures. L'ordre du jour pur et simple appuyé par le gouvernement est adopté :

Pour l'adoption. 364 voix.  
Contre. 314

Majorité : 50 voix pour le cabinet.

**Dernières Dépêches**

Paris, 25 novembre, 1 h. 35 soir.

Le grand succès obtenu hier par le ministère change les conditions du remaniement.

M. Beulé conservera un porte-feuille, probablement celui de l'instruction publique.

M. de Broglie prendra celui de l'intérieur si M. d'Audiffret-Pasquier n'accepte pas.

La majorité de l'Assemblée veut la présentation immédiate de lois conservatrices.

**Bourse de Paris**

Paris, 25 novembre 1873, soir.

Rente 3 p. %	58,55
— 4 1/2 p. %	83,50
— 5 p. %	92,50
— 5 p. % emprunt 1872	92,80

**Dernières nouvelles**

Versailles, 24 novembre 5 h. 25.

L'ordre du jour appelle l'interpellation de

Annonces

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalescière Du Barry, de Londres. Vendu maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalescière Du Barry, qui combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frimas, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, etc., etc.

Le grand explorateur scientifique, docteur Livingstone, en faisant son rapport à la Société géographique de Londres sur son voyage en Afrique, dit : « Les habitants de la province d'Angola paraissent jouir d'une félicité élyséenne ; ils n'ont besoin ni de médecin, ni de drogues, leur nourriture principale étant la Revalescière que Du Barry a introduite en Europe ; ils sont parfaitement exempts de maladies ; la phthisie, scrofules, cancers, fièvres, constipations, diarrhée, etc., leur sont complètement inconnus, ainsi que la petite vérole, rougeole, etc.

Cure n° 62,845.

Eorainville (Seine-Infér.), 27 nov.

Je souffrais depuis trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalescière Du Barry, et je m'en trouve très bien. Je dors maintenant très bien et respire facilement.

BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25 ; 1/2 k., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les

Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière Chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien, Du Barry et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, Paris.

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19 ; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Obligations Ottomanes.

Le tirage des obligations des chemins de fer de la Turquie aura lieu le 1<sup>er</sup> Décembre, les 50 premiers numéros gagnent des lots de 600.000, 60.000, 20.000 fr., etc., et 300 sont remboursés à 400 fr. Ces obligations sont vendues 180 fr. (Prix d'émission), payables en six mois. Le 1<sup>er</sup> versement de 10 fr., envoyé à MM. J. PUIG et C<sup>o</sup>, 17, faubourg Montmartre, Paris, donne droit à la totalité des lots, aux intérêts de 12 fr. et au remboursement à 400 fr. ; au comptant 10 % de

remise. Après chaque tirage, la liste est envoyée franco.

Les pianos de PHILIPPE HERZ neveu et C<sup>o</sup> sont à trois cordes, 85, 88 et 90 notes. Ils sont construits sur des plans et des modèles entièrement nouveaux qui sont la propriété exclusive de la maison M. ROUGET, 5, rue St-Pantaléon TOULOUSE.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

N° 1604. — 22 Novembre 1873.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Andebrand. — Nos gravures : Panorama de la bataille de Rezonville, 16 août ; — Gounod ; — Le rossignol à deux têtes ; — L'hiver. — La Sœur perdue, une histoire du Gran Chaco (suite), par M. Mayné Reid. — Un voyage en Espagne pendant l'insurrection carliste (IV). — L'inauguration du buste de Brévière, à Forges-les-Bains. — M<sup>lle</sup> Belocca. — Histoires des astres. — Les Théâtres. — Bulletin bibliographique. — Inauguration de la statue du général Belgrano.

Gravures: L'amiral Tréhouart. — Le procès du maréchal Bazaine: panorama de Gravelotte et Rezonville ; Plan de la bataille de Rezonville ; — Carrières du Caveau, près de Gravelotte ; — Mée de cavalerie à Rezonville. — Gounod. — *Millicia Christie* ou *La femme à deux têtes*. — *L'hiver*, d'après le tableau de Toulmouche. — M<sup>lle</sup> Anna Belocca. — Buste du sculpteur Brévière, récemment inauguré à Forges-les-Bains. — Histoire des Astres (4 gravures). — La statue du général Belgrano, récemment inaugurée à Buenos-Ayres. — Échecs. — Rébus.

Le Procès Bazaine

La librairie Garnier frères, 6 rue des Saints-Pères, publie un résumé très exact et très complet du Procès Bazaine, illustré de portraits plans de batailles et gravures.

Cette publication paraît, au fur et à mesure des débats, par livraisons à 10 centimes, qui, réunies, formeront un superbe volume de Bibliothèque.

On souscrit chez tous les libraires de Paris et de la Province.

— La 672<sup>e</sup> livraison du *Tour du Monde* vient de paraître chez Hachette et C<sup>o</sup> ; elle contient : L'Inde des rajahs, voyage dans les royaumes de l'Inde centrale et dans la présidence du Bengale ; texte et dessins inédits.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

ENTREPOT DE CHARBONS, DE BRIQUES ET TUILES DE RANC MÉLET, faubourg St-Georges, à Cahors

Le Sieur Mélet a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que, par suite d'achats très importants faits sur place, il livrera les charbons de 1<sup>re</sup> qualité et de toute provenance à des prix très-réduits. Il prévient MM. les Entrepreneurs qu'il tient à leur disposition, un grand assortiment de briques et Tuiles de Ranc, 1<sup>re</sup> qualité, à des prix modérés. Comme par le passé, il exécutera promptement les ordres de tous ceux qui voudront bien lui accorder leur confiance.

EN VENTE

CHEZ LES LIBRAIRES DE CAHORS

MARTYRS ET BOURREAUX

PAR LÉON VALÉRY

Prix : — 1 franc par la Poste.

LE CHATEAU DE MERCUÈS

Notice historique

PAR

M. L'ABBÉ BOULADE.

En vente chez tous les libraires.

VICHY

Admission : Paris, 22, boul. Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les aigreurs et digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon très-digestif.

Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du CONTRÔLE DE L'ÉTAT

A Cahors, chez M. Dulac, pharmacien

GOUVERNEMENT DU PÉROU

DREYFUS FRÈRES & C<sup>o</sup>, DE PARIS

Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

Loi Congrès 11 nov. 1870 pour importation directe en Europe et Colonies.

DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAY. Brest (Landerneau), chez M. Emile VINCENY. Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS. Dunkerque, chez MM. C. BOURDON et C<sup>o</sup>. Havre, chez M. E. FICQRET. La Rochelle, chez MM. d'ORIENT et FAUSTIN fils. Lyon, chez M. Marc GRILLARD. Marseille et Cette, chez MM. A.-G. BOTÉ et C<sup>o</sup>. Melun, chez M. V. LE BARRE. Nantes, chez MM. A. JARON et HUARD. Paris, chez M. A. MOSSERON-DUPIN. Saint-Nazaire, chez MM. A. JARON et HUARD.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART Calèche, Charriot, Harnais à 1 et 2 chevaux, Brides, Mors et ustensiles d'écurie.

S'adresser à la Trésorerie Générale, à Cahors.

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE. Établie à Paris, rue de Grammont, et rue du Quatre-Septembre, 18. Anciennement COMPAGNIE ROYALE

Fonds de garantie : 110 millions

Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'Assuré

PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIERE

Participation dans les bénéfices de la Compagnie

Augmentation du revenu PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux Assurés décédés depuis l'origine de la Société. . . . . 22,327,263 f. Arrérages payés aux rentiers. . . . . 118,492,911 f.

S'adresser pour les renseignements à MM. Bénéch, à Cahors ; Puel, à Figeac ; Lacambre, à Gourdon ; Bap<sup>te</sup> Planion, à Figeac.

La Goutte et les Rhumatismes

sont complètement guéris par la

OUATE ANTI-RHUMATISMALE DU D<sup>r</sup> PATTISON

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de gouttes et les affections rhumatismales de toute espèce. — En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr. chez, M. J. Duc fils, à Cahors.



Véritable Liqueur Benedictine

DE L'ABBAYE DE FÉCAMP

AVIS

La célèbre Liqueur BÉNÉDICTINE, si appréciée du public, est l'objet d'imitations nombreuses dont la plupart sont de provenance étrangère.

Afin de mettre les consommateurs soucieux de ne boire qu'un produit pur, exquis et essentiellement hygiénique, en garde contre ces contrefaçons détestables au goût et mauvaises à la santé, nous donnons ci-contre le modèle exact de la bouteille recouverte des sceaux et étiquettes de la VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE.

OBSERVATION IMPORTANTE

Nous recommandons particulièrement au public de toujours exiger l'étiquette ci-contre, apposée au bas de toutes les bouteilles depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1872 et portant la signature de

A. LEGRAND Aîné. N. B. — En temps d'épidémie, la Benedictine est un préservatif certain contre le choléra ; un grand nombre de célébrités médicales en ont donné l'attestation la plus formelle.

ENTREPÔT GÉNÉRAL À FÉCAMP (SEINE-INFÉRIEURE).

Maison à Paris, 76, Boulevard Hausmann.

Maison à Bordeaux, 94, Cours du Jardin Public.

Maison à Marseille, 4, rue de Noailles.

A VENDRE

Une vaste Maison, Pâtes, Jardin, Puits, Granges : très-belles Salles de café, très-bonne clientèle, Glaces, Billards, Tables, Chaises, Assortiment complet, située à Prayssac, faisant angle à la route N° 111 et à la route N° 43, de Cazals à Montcuq, pouvant y établir des écuries, et remises ; Hôtel, Restaurant, dans la plus belle position de Prayssac.

S'adresser pour tous renseignements à M. Montel qui en est le propriétaire, et à M. Lamoure, agent d'affaires à Meymes, qui en fera la vente.

Toutes facilités pour le paiement.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUPINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9

La France et son Drapeau

LETTRE

à M. le Général Bourbaki

Gouverneur de Lyon.

PAR

M. l'abbé Augustin SERRES.

Professeur au séminaire de Montfaucon (Lot).

Prix : 2 fr.

Cahors, J.-D. Crayssac, libraire, rue de la Mairie. — Paris, Douuiol, éditeur.